

Compte-rendu de réunion de quartier

Mairie de La Trinité-sur-Mer

Place Yvonne Sarcey, 56470 La Trinité-sur-Mer

www.latrinitesurmer.fr

Vie communale

Kerisper – Le Penher – Kermarquer - Kerdeneven

Mardi 11 octobre 2016 – 20h – Salle du Conseil

En présence de Jean-François Guézet, maire, Marie-Thérèse Bailot, adjointe au social, François Lesne, adjoint aux travaux et Aude Flye Sainte Marie, adjointe à la communication, à l'événementiel, au tourisme et au nautisme. Jean-Louis Reinert, conseiller délégué au quotidien, Huguette Saint-Jalmes, conseillère municipale

43 personnes présentes.

Organisation du présent compte rendu de réunion :

A > Intervention de l'assistance.

C > Intervention formulée hors réunion

R > Réponse de l'équipe municipale

M > Réponse ou Intervention spécifique du Maire

H > Compléments hors réunion

Circulation rue du Passage :

A > Il est difficile de stationner en saison : les voitures se garent des deux côtés de la route. Les parkings sont insuffisants.

R > *Il s'agit d'un problème récurrent, assez général sur la commune. Il existe des solutions radicales mises en place dans beaucoup de villes qui interdisent de stationner avec des parkings de dissuasion. Cela provoque des mécontentements mais cela doit être accompagné de circuits d'accessions pédestres et cyclables. Une réserve foncière au PLU pourrait éventuellement servir de parking.*

La piste cyclable intercommunal qui va réunir les communes de Plouharnel, Carnac et la Trinité sur Mer empruntera la rue du Passage ce qui induira une refonte des conditions de circulation et de stationnement. Ce projet est porté par l'intercommunalité (AQTA) il est plus sur du vélo loisir que sur du fonctionnel.

Réunion de quartier du 11/10/2016

Révision 1 - 15/11/2016

Page 1 sur 8

Aménagements cyclables

A > On peut constater, que beaucoup d'enfants se rendent à l'école en vélo et ce ne sont pas uniquement des pistes touristiques.

R > Nous avons bien en tête la spécificité des trajets domicile/collège et la nécessité d'un itinéraire qui soit sûr aux heures des trajets scolaires.

Les voies cyclables font partie de nos priorités avec principalement :

- La liaison vers Carnac par l'arrière (route de Carnac – axe plus fonctionnel utilisé par les collégiens). Liaison réalisée par AQTA
La liaison le long des plages qui nécessite encore des adaptations locales de sécurité
- Une liaison par Kervilor jusqu'à la métairie du Latz. Cette liaison devrait être subventionnée par l'Etat et par le Département au titre du Contrat d'attractivité.

Travaux du port :

A > Il va y avoir des travaux sur le port, ces pistes cyclables (citées au-dessus) vont-elles voir le jour ?

En ce qui concerne la Rue du Port la piste pour les cyclistes a été mise en contre sens. Les riverains se demandent si ce dernier sera réaménagé dans ce sens (contre sens pour les cyclistes).

R > Les voies en sens unique dont la vitesse est limitée à 30km/h sont « ouvertes » aux cyclistes à contre sens.

Sur le Port l'esplanade piétonne bord à quai est une « aire piétonne » au sens du Code de la Route les cyclistes y sont autorisés à faible vitesse (> 6km/h) à condition de laisser la priorité aux piétons.

R >A ce stade la commune n'en fera pas plus en effet c'est le domaine de la Compagnie des ports du Morbihan et nous n'avons pas vocation à dépenser l'argent des administrés sur un terrain qui n'est pas le nôtre.

Rue de Kerisper au droit de la résidence la Brigantine:

A > Les voies de circulation sont utilisées à des vitesses trop excessives. Comment peut-on maîtriser cela ?

De plus, l'état de la chaussée est mauvais.

L'éclairage est limité à certains passages, il y a seulement quelques réverbères dans les arbres.

C'est une route accidentogène.

R >Quatre radars pédagogiques ont été mis en place. Ces radars enregistrent les vitesses des véhicules dans les deux sens de circulation. Les résultats des statistiques sont encourageants. En effet 70 à 80 % des véhicules respectent la limitation de vitesse.

Nous allons pouvoir évoluer vers une limitation de la vitesse avec mise à 30kl/h de l'ensemble des zones agglomérées. Pour cela, il est nécessaire que la population adhère à ce projet qui pourrait être mis en place dès 2017. Il serait subventionné au titre du Contrat d'Attractivité.

H > Point à faire avec gendarmerie et police sur les Statistiques d'accidents sur la rue de Kerisper.

Traversée de la RD par les piétons au Gabellec:

A > Le carrefour du Gabellec n'est pas aménagé pour les traversées piétons

R > Nous prévoyons de décaler le panneau d'entrée de ville pour l'amener au nord du carrefour du Gabellec qui passera alors en zone à 50 Km/h au lieu de 70 actuellement. S'agissant actuellement du domaine départemental hors agglomération nous solliciterons le département pour qu'il réalise un passage piéton avant le transfert à la commune par changement des limites d'agglomération.

M > Nous prenons l'engagement, lorsque nous aurons acheté de nouveaux radars, de prévoir des emplacements, un rue de Kerisper et un rue Mané Roularde.

Etat de la chaussée rue de Kerisper:

A > Pourquoi ne répare-t-on pas la rue de Kerisper ?

R > Le coût nous oblige à ne l'envisager qu'à moyen terme? 3 ans ? 5 ans ?

Soit après la piste cyclable intercommunale La Trinité Plouharnel

A > Les véhicules roulent très vite et cela fait beaucoup de bruit.

R > La rue de Kerisper devrait rester en double sens même avec la voie cyclable.

A > Au niveau de la sortie de la résidence *****un miroir a été demandé et a été refusé par la commune.

La route a été mal refaite suite aux travaux des enfouissements des réseaux.

M > Nous jouerons notre rôle d'élus communautaires si AQT ne fait pas le nécessaire.

Rue du passage – difficulté particulière

A > Madame Gohebel indique que la sortie de de son garage est à côté du Surcouf, et qu'elle est obligée de sortir en marche arrière. Les véhicules mal garés et la vitesse excessive de certains automobilistes rendent cette sortie dangereuse.

Il y avait avant les travaux du pont des potelets qui ont été supprimés. Pourrait-on les remettre ?

R > La sortie sur la chaussée en marche arrière est particulièrement déconseillée elle est même strictement interdite sur la Ville de Paris. Il est vivement conseillé d'arrêter son véhicule sur chaussée puis de rentrer au garage en marche arrière un peu comme il est habituel lors d'un créneau.

Monsieur LESNE propose de venir faire des essais de rentrer au garage en marche arrière.

Réunion de quartier du 11/10/2016

Révision 1 - 15/11/2016

M > Nous allons remettre des potelets pour matérialiser l'interdiction de stationnement.

Carrefour rue des résistants/ chemin de Keripser

A > Les habitants de la résidence Plein Sud ont des difficultés à sortir sur le mini-giratoire depuis le chemin de Kerisper

L'endroit est très dangereux, les véhicules qui descendent du carrefour de Kerisper abordent le carrefour avec des vitesses excessives.

Les habitants de la Résidence demandent un ralentisseur ou un coussin berlinois afin de faire ralentir les voitures.

L'origine du problème est que la signalétique est trop petite. Petit triangle de signalisation qui n'est pas vu par les automobilistes.

M > La commune s'engage à mettre des panneaux plus importants accompagnés de radars pédagogiques.

R > Une solution serait de supprimer l'accès au carrefour avec mise en sens unique du chemin de Kerisper. Il faudrait donner une meilleure visibilité de ce mini carrefour giratoire.

A > Vous envisagez un sens montant ou descendant sur ce chemin très étroit.

R > Le chemin de Kerisper a un charme qu'il faut le préserver Nous réfléchissons à une mise en sens unique, rien ne sera fait sans une concertation avec les riverains.

H > La commune étudiera la mise en place de ralentisseurs dans la descente depuis le pont.

Construction du nouvel immeuble Les Voiles de Keripser:

A > Où va s'arrêter Bouygues dans l'élagage des arbres.

R > Le permis de construire est consultable en mairie il y est indiqué ce qui sera fait ou pas. Entre autres certains arbres ne présentant pas un intérêt majeur vont être élagués. Ceux qui présentent un intérêt majeur seront préservés.

Nous avons été vigilants afin que le boisement intéressant soit préservé.

A > Le miroir sur le chemin de Kerisper a été mis à terre lors des travaux de bucheronnage. La pelleteuse est passée un peu près.

M > Nous allons voir cela dès demain.

Chicanes provisoires :

A > Afin de faire réduire la vitesse pourquoi ne pas faire un test sur la rue du passage.

R > La chicane à la sortie de Kerisper fonctionne très bien. Dans le projet de piste cyclable il est prévu un réaménagement de la rue du Passage avec plusieurs autres chicanes positionnées en fonction des accès privatifs.

A > Quel délai ?

R > Nous attendons pour 2016 la réalisation par AQTA de cette partie de la piste. Projet provisoire en attendant que le projet AQTA se fasse ?

Réunion de quartier du 11/10/2016

Révision 1 - 15/11/2016

Ce projet prévoit le statut de « Zone de rencontre » à 20 km/h

R > Nous pourrions essayer deux chicanes sur cette rue.

Sortie de la ZA de Kermarquer – entrée de ville :

R > Il s'agit d'une route départementale qui est censée accueillir des bateaux matés de 40 pieds.

A > On constate que certains véhicules doublent entre le Gabellec et Kermarquer. Cette situation est très dangereuse.

R > Comme déjà indique nous prévoyons de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération. Il faut savoir que si la commune demande le déplacement du panneau le domaine d'entretien sera plus important pour nos services.

En ce qui concerne l'ancienne route départementale par Kerdeneven, le département prévoit de nous la transférer et doit au préalable la rénover avant qu'elle entre dans notre patrimoine communal.

Mégalithes - Allée Couverte de Mané Roularde – Domen de Kermarquer

A > **Est-il accessible ?**

R > Il s'agit d'un dolmen privé. Il peut y avoir un espoir avec le projet de patrimoine à l'Unesco qui obligerait un accès assuré à tous les mégalithes.

Une action peut être faite auprès des propriétaires (cas du Penher).

AQTA va prendre contact avec les propriétaires (servitude de passage) ceci pour valoriser le patrimoine

Cela nécessitera de longues négociations immobilières.

Ce projet de patrimoine nécessitera des investissements. Mégalithes connus et d'autres enfouis. A ce jour, accès interdit en raison des risques d'écroulement.

Pour les travaux paysagers la solution possible est les chantiers d'insertion d'AQTA.

A > Le but est-il de faire un gigantesque parking à camping-car ? La trinité a-t-elle intérêt à se faire remarquer ?

R > La réponse est inscrite dans le PLU ? Il n'est pas question de faire de la Trinité sur Mer un Disneyland ! Il faut que la commune garde son caractère, sa tranquillité, son charme. Pas question de transformer la Trinité sur Mer en zone ultra touristique.

Au contraire avec le contrat d'attractivité la commune a pour objectif de donner moins de place à la voiture et plus de place aux cyclistes.

Envisager une zone 30 km/h en centre-ville.

Première réunion de Développement Durable le mercredi 12 octobre.

Point déchets - Place du Voulien :

Réunion de quartier du 11/10/2016

Révision 1 - 15/11/2016

A > Est-il possible d'avoir un container pour les sacs jaunes en centre-ville ?

R > On va demander à AQTA de trouver une solution adaptée au rythme spécifique d'une commune touristique.

Salle St Joseph / Salle du Voulien :

A > Dommage de faire des concerts de classique dans une salle dont l'acoustique est si mauvais ? N'y avait il pas un projet avec la colonie de Bagneux ?

R > Bagneux a un projet de rénovation. Avec un centre aquatique et une salle multifonction.

Pour nous Bagneux représente d'une part un intérêt de mutualisation et de plus ce projet devrait faire l'objet de subventions régionales que nous n'aurions pas sur un autre projet.

A > Ne peut-on pas étudier/envisager des aménagements de la salle du Voulien qui semble permettre beaucoup d'événements ?

R > Le sol est à changer – pas de salle de stockage – pas de loge – cuisine pas assez grande -

Nous envisageons de développer un stockage sur la terrasse. Une demande sera faite à la copropriété.

Une réunion a été faite avec les présidents d'association pour décider du sort de la grande estrade qui prend beaucoup de place >> rétrécissement de la scène à prévoir.

Salle St Joseph : propriété du Diocèse. L'échange ne se fera pas car la différence de valeur est très importante entre le Presbytère et la Salle St Joseph.

C'est une salle très ancienne – Travaux doivent être limités – Quelques investissements seront faits mais nous ne pouvons pas faire de travaux lourds car nous ne sommes pas propriétaires.

Départ des médecins :

A > Qu'en est-il du nombre de médecins ?

R > Il ne reste plus que 1,5 médecins. Nous participons à Rennes le 14 novembre prochain à un Generalist Dating (= présentation de la Trinité auprès des étudiants en médecine).

Si on ne fait rien, il n'y aura plus de médecin dans 5 ans.

Nous travaillons pour accueillir les médecins dans un pôle santé situé dans le bâtiment de la Poste actuel. Nous sommes d'accord sur un prix avec La Poste

La Poste deviendrait notre locataire et un aménagement du reste du bâtiment serait prévu pour des médecins, infirmières, podologue.

Un bureau d'étude vient d'être missionné pour aider les professionnels de santé à s'organiser professionnellement et matériellement, leur donner des conseils sur les surfaces, le matériel, les besoins informatiques etc.

Un architecte va être en charge de préparer un plan des locaux, passer un appel d'offre pour faire des travaux (création d'un plancher, d'un ascenseur). Sauf obstacle majeur l'inauguration est prévue fin 2018.

R > Les besoins de tous les professionnels de santé à la Trinité sont de 700 m². Les médecins étant prioritaires car le problème est exclusivement vers cette profession, nous avons pris la décision d'accueillir principalement des médecins.

Proposer un système de location alternatif : si on trouve une personne susceptible d'être intéressée, il faut la maintenir jusqu'à la réalisation de la maison de santé.

Pérennité de la Poste :

A > Que deviendra le bureau de poste

R > Chez nous comme ailleurs, l'activité de la Poste diminue de 5% tous les ans.

Le service sera conservé, avec à terme, la possibilité de devenir une agence postale communale.

Maison des associations :

A > Pourquoi se priver de la maison des associations

R > Pour garder ce bâtiment il faudrait d'importants travaux de remise aux normes notamment pour l'accessibilité au RdC et en étages.

Le relogement des associations a eu lieu.

La cession nous donnera la possibilité de réinvestir dans d'autres projets.

Il faut accepter de faire tourner le patrimoine communal lorsqu'il ne peut plus répondre aux attentes ni aux normes.

Terrains nus Cours des Quais :

A > Pourquoi ces terrains restent inoccupés ?

R > L'un appartient à la famille Petit (à côté de la librairie des Mille trucs) et le second de 7000 m² qui appartient à la famille Le Port.

Ce sont des terrains non constructibles (zone humide et submersible) sauf en façade sur les quais.

La famille Le Port nous a attaqué et nous sommes en procès actuellement. Il faudra attendre probablement des années pour que cela change.

Arrêt minute Mag Presse :

A > Est-il possible de mettre un arrêt minute devant la librairie ?

Réunion de quartier du 11/10/2016

Révision 1 - 15/11/2016

R > Nous avons mis des places 10 minutes devant la pharmacie qui sont respectés et utiles.

Nous pourrions mettre une ou deux places 10 minutes supplémentaires à proximité du MagPresse .

HORS REUNION : Sujets évoqués par email :

C > - l'état de la route entre le carrefour avant l'entrée de La Trinité quand on vient de Kermarquer et celui près du Lodge - rue de Kerispert ? Cela fait trente ans que je pratique cette route, à pied, avec ou sans poussette, à vélo ou en voiture et elle est toujours aussi défoncée. Peut-on espérer un trottoir et/ou une voie cycliste et un revêtement digne de ce nom ?

C >- le stationnement des véhicules... pourrait-on imaginer un parking "obligatoire" pour les personnes qui viennent passer la journée voire plusieurs jours sur la commune sans s'en servir ? je me garerais volontiers à 500 ou 800m. Pour atteindre les quais ou le bourg à pied ou à vélo (cargo si j'ai du matériel à transporter). pourrait-on imaginer un système style "velib" de mise à disposition de vélos pour ces petites distances, ou une navette (en carriole de chevaux ou d'ânes ?) qui permettrait de réduire le nombre de voitures dans La Trinité, et donc le plaisir de s'y promener ou y faire ses courses ?

C >- les espaces verts le long des quais... mon grand désespoir ! Autrefois on pouvait se balader à l'ombre de pins ou d'eucalyptus, maintenant on est condamnés à l'insolation en été et au rhume en hiver, le temps de passer du pont à la capitainerie... pas un seul abri, sauf pour les poubelles !!! sans parler des bancs, on dirait qu'on est dans une ville qui lutte contre les SDF ???!!!

C >- nous vivons dans un paysage magnifique, sous des cieux cléments, sachons partager notre bonheur et inciter les personnes désireuses de s'y installer ou de continuer à y vivre à le faire en communauté et non chacun pour soi !

Rédacteurs : ST/AFSM/FL

Réunion de quartier du 11/10/2016

Révision 1 - 15/11/2016

Page 8 sur 8